

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Mercredi 28 septembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-053

Renouvellement - Convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme AURICHE Christine, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

Christine AURICHE
Georges GUARDIA
Corine BORDES
Bernard CONTON
Marjorie POHYLSKI
Adrien MOGLIA
Anaïs CAZORLA
Pierre CAMPA
Jean-Marie GUILLOY

Chantal BORNAREL
Vincenzo ROMANO
Jean LOPEZ
Elizabeth MOLINA
Sylvain GARCIA
Louis REVARDY
Robert STEFAN
Marie-Claire NATIVEL

Étaient représentés :

Marie CABRERA	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Marjorie POHYLSKI
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Olivier BATLLE	a donné pouvoir à	Pierre CAMPA
Marie-Antoinette TAULERE	a donné pouvoir à	Chantal BORNAREL
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Sylvain GARCIA
Patrice AYBAR	a donné pouvoir à	Robert STEFAN

Étaient absents : Kadi BEN ABDESLEM excusé, Ludovic ROBERT excusé

Secrétaire de séance : Vincenzo ROMANO

Nombre de membres présents :	17	Nombre de procurations :	8	Nombre d'absent :	2	Nombre de votants :	25
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame la Présidente informe l'Assemblée qu'en 2007, l'Assemblée Départementale lançait une procédure de mise à disposition gratuite de défibrillateurs semi-automatiques et de coffrets au bénéfice des communes.

Les conventions de mise à disposition à titre gratuit de ces appareils médicaux étant arrivés à terme le 31/12/2021, le Département s'est prononcé le 25/11/2021 en faveur du maintien de ce dispositif. Une nouvelle convention d'une durée de quatre ans est proposée jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2025.

Madame la Présidente suggère de réserver une suite favorable à cette proposition dont les modalités sont consignées dans la convention ci-jointe annexée.

.../...

Séance du 28/09/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-053

Renouvellement - Convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur externe semi-automatique

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur par le Département,
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer ladite convention et toute pièce utile à son application.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe



Christine AURICHE

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
04 OCT. 2022
COURRIER